

NOTE supplémentaire sur la pyrite indiquée dans ce journal sous le nom de Pyrite d'Enghien.

NOUS avons donné dans le N.^o IX de ce journal, à la page 3, l'analyse faite par le citoyen *Vauquelin*, d'une pyrite arsenicale d'Enghien, sans indiquer alors plus précisément l'endroit d'où cette pyrite avait été extraite. Une lettre du citoyen *Baillet*, inspecteur des mines, nous apprend que c'est à environ un kilomètre au sud-ouest d'Enghien, commune située dans la Belgique, entre Ath et Bruxelles. La veine qui contient ces pyrites se trouve dans une roche feuilletée stéatiteuse; le citoyen *Prevot*, qui en a fait la découverte, a approfondi sur cette veine une fosse de huit à dix mètres, dans laquelle il a trouvé, à six mètres et demi environ, une stéatite blanche, et au-dessous, la même pyrite mêlée dans du quartz, et aussi dans la roche feuilletée. Il prétendait que cette pyrite contenait du cobalt, et avait même obtenu du duc d'*Aremberg*, avant la guerre, la concession sur Enghien des mines de cobalt et autres. Leur fosse était noyée lorsque le citoyen *Baillet* visita cette entreprise. On a vu que cette pyrite n'a point donné de cobalt dans les essais faits par le citoyen *Vauquelin*, mais seulement environ quatre pour cent d'arsenic. Le citoyen *Baillet* pense néanmoins qu'il pourrait être utile d'épuiser la fosse, et d'examiner la manière d'être de la veine qui pourrait être accompagnée de quelque autre substance métallique dans la profondeur.

R A P P O R T

AU CONSEIL DE SANTÉ,

D'après l'examen des divers produits qui lui ont été adressés par le C.^{en} ARMET, à l'appui d'un mémoire dans lequel il annonce que le Zinc est la base de l'Acide muriatique.

LE C.^{en} *Armet*, médecin de l'armée du Nord, a adressé au conseil de santé, au mois de prairial dernier, un mémoire contenant les détails de quelques essais d'après lesquels il a conclu que le zinc était la base de l'acide muriatique. Le conseil s'est empressé d'accueillir cette découverte; mais comme les résultats dont l'auteur s'appuyait, lui parurent laisser quelques doutes, il crut devoir lui en faire part, et en même temps il lui indiqua celles des expériences qu'il jugeait les plus propres à confirmer un fait aussi intéressant.

Le C.^{en} *Armet* persiste dans son opinion, et a adressé au conseil de santé une boîte contenant les produits des expériences rapportées dans son mémoire. Ces produits sont

- 1.^o Deux échantillons d'un sel, annoncés comme deux variétés de sulfate de zinc; l'un est blanc, et l'autre jaunâtre;
- 2.^o Plusieurs petits morceaux annoncés échantillons de la mine de zinc à l'état métallique;
- 3.^o Quelques petits grains d'une substance ayant